

Procès-verbal de Conseil d'Administration du 08 janvier 2024 Centre Intercommunal d'Actions Sociales (CIAS) Usses et Rhône

Membres présents : Mesdames Carole BRETON, Marthe CUTELLE, Isabelle DREVET, Carine DUVERNOIS, Marie-Chantal FIGUET, Marie-Antoinette SIMON.
Messieurs David BANANT, André-Gilles CHATAGNAT, Philippe JACQUESON, Jean-Pierre LONG, Paul RANNARD, Joseph TRAVAIL

Pouvoirs : Mme Sophie COLAS donne pouvoir à Mme Carole BRETON ; Mme Odile DERONZIER donne pouvoir à Mme Chantal FIGUET

Membres excusés : Mmes Céline FILET, Sandrine TASSET et M. Jérémie COURLET

Membres absents : Mmes Céline FILET, Sandrine TASSET, Sophie COLAS, Odile DERONZIER et M. Jérémie COURLET

Secrétaire de séance : Mme Carole BRETON

Quorum : 12 Conseillers membres sur 17, soit 70,59 % → Le quorum est atteint.

Ouverture de séance

Désignation d'un secrétaire de séance :

Carole BRETON est désignée Secrétaire de séance.

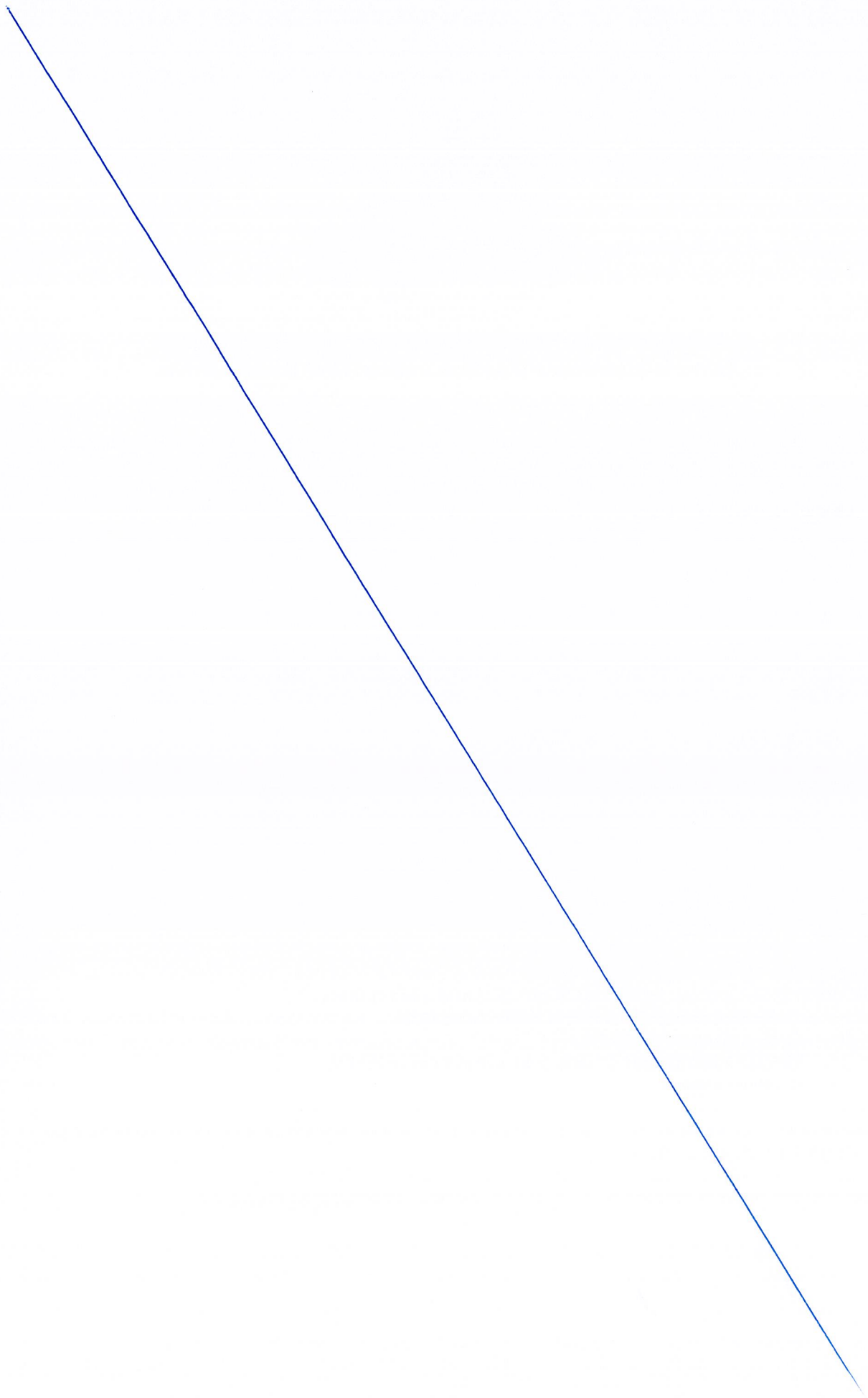
Rapports inscrits au Conseil d'administration :

Le Vice-président présente les rapports inscrits au Conseil d'Administration :

- CIAS – Validation du PV du CA du CIAS du 15/11/2023
- CIAS – Rapport d'activités 2023
- EHPAD – Validation du lot 7 de la construction du nouvel EHPAD
- Questions diverses

André-Gilles CHATAGNAT ouvre la séance en souhaitant ses meilleurs vœux 2024 aux membres du CA du CIAS et les remercie de leur présence.

Les membres du CA valident le procès-verbal du CA du CIAS du 15/11/2023 à l'unanimité.



Rapports soumis à délibérations

CIAS Ussets et Rhône

Rapport n°01 : Administration – Rapport d'activités 2023

Rapporteur : André-Gilles CHATAGNAT

« André-Gilles CHATAGNAT indique que ce rapport d'activités « obligatoire » reprend le rôle du CIAS, la composition des membres du CA, le nombre d'habitants sur le Territoire Ussets et Rhône, les statuts, les projets 2023, les finances, etc ».

Délibération :

Vu l'article L5211-39 du code général des collectivités territoriales modifié par la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 ainsi que par la loi n°2014-58 du 27 janvier 2017 (article 76).

Le Vice-Président présente le rapport d'activités 2023 du CIAS, annexé à la présente délibération, dont il donne lecture.

Le Conseil d'Administration, a décidé d'en délibérer en :

PRENANT acte du rapport d'activités 2023 tel que prescrit au code général des collectivités territoriales et joint à la présente délibération.

MANDATANT le Vice-Président à transmettre aux membres du Conseil d'Administration le présent rapport.

Votes pour :	Carole BRETON, Marthe CUTELLE, Isabelle DREVET, Carine DUVERNOIS, Marie-Chantal FIGUET, Marie-Antoinette SIMON, David BANANT, André-Gilles CHATAGNAT, Philippe JACQUESON, Jean-Pierre LONG, Paul RANNARD, Joseph TRAVAIL, Mme Sophie COLAS avec le pouvoir de Mme Carole BRETON, Mme Odile DERONZIER avec le pouvoir de Mme Chantal FIGUET (14)
Votes d'abstention :	/ (0)
Votes contre :	/ (0)

Délibération approuvée à l'unanimité par vote à main levée.

EHPAD

Rapport n°02 : EHPAD – Marché de travaux pour la construction du futur EHPAD du Val des Ussets – Validation de l'offre du lot n°07

Rapporteur : André-Gilles CHATAGNAT

« André-CHATAGNAT précise que, vu le caractère infructueux du lot n°07 « Menuiseries extérieures PVC » pour la construction du futur EHPAD à Frangy, il a été décidé de passer des démarches de gré à gré avec une entreprise. Une seule a réalisé une proposition, l'entreprise Poralu, pour un montant de 184 898,79 € H.T. ».

Délibération :

Vu les statuts du Centre Intercommunal d'Actions Sociales (CIAS) Ussets et Rhône validés par délibération du Conseil d'administration n°03/2021 en date du 21 janvier 2021,

Vu la publication du marché de travaux pour la construction du futur Établissement d'Hébergement de Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) du Val des Ussets,

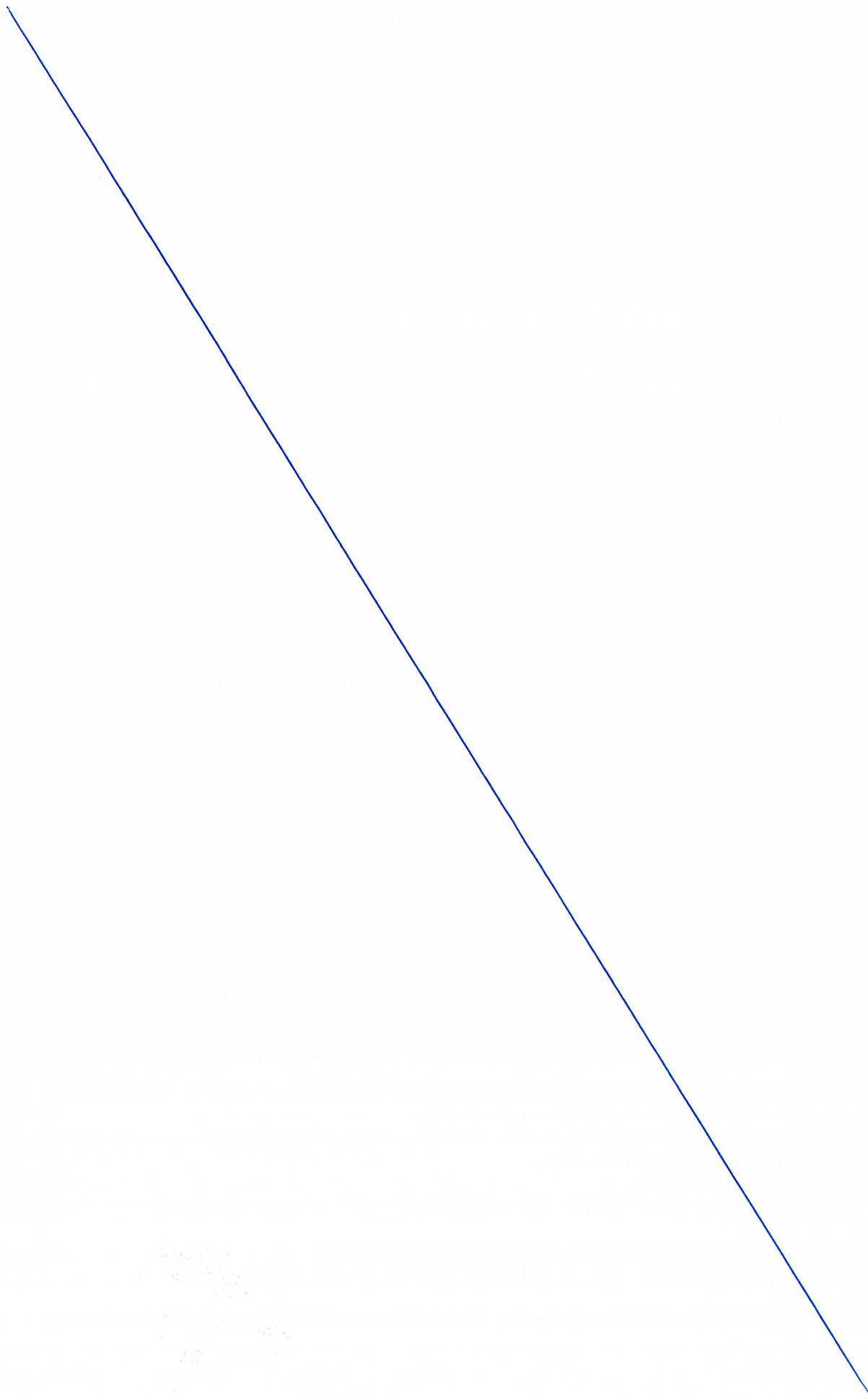
Vu le rapport d'analyse des offres,

Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) du CIAS relatif au marché de travaux précité en date du 2 octobre 2023,

Vu le caractère infructueux du lot n°07 et la nécessité de passer de gré à gré,

Vu le courrier de consultation du 30 octobre 2023 à l'attention de l'entreprise « Poralu ».

Considérant que le CIAS a engagé la reconstruction de l'EHPAD du Val des Ussets au lieu-dit des Bottières sis dans la Commune de Frangy.



Considérant que le marché de travaux pour la construction du futur Établissement d'Hébergement de Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) du Val des Usses a été mis en ligne le 26 juin 2023 et dont la date limite de réception était fixée au 28 juillet 2023.

Le Vice-président annonce que le coût prévisionnel de la construction du futur EHPAD du Val des Usses s'est affiné depuis le plan de financement présenté en 2021, d'un montant total de 14 085 356 € HT.

Le Vice-président donne lecture du procès-verbal de la CAO du CIAS qui autorise le Président à effectuer des démarches de gré à gré avec une entreprise pour répondre au lot n°07 « menuiseries extérieures PVC » du marché de travaux du futur EHPAD du Val des Usses.

Le Vice-président donne lecture du courrier de consultation de l'entreprise « Poralu » du 30 octobre 2023 et de leur offre d'un montant de 184 898,79 € HT.

Le Vice-président propose aux élus du Conseil d'administration de retenir cette offre.

Le Conseil d'Administration, a décidé d'en délibérer en :

VALIDANT la proposition de l'entreprise « Poralu » au lot n°07 « menuiseries extérieures PVC » pour un montant de 184 898,79 € HT.

NOTIFIANT cette délibération au Centre des finances publiques de Rumilly.

Votes pour :	Carole BRETON, Marthe CUTELLE, Isabelle DREVET, Carine DUVERNOIS, Marie-Chantal FIGUET, Marie-Antoinette SIMON, David BANANT, André-Gilles CHATAGNAT, Philippe JACQUESON, Jean-Pierre LONG, Paul RANNARD, Joseph TRAVAIL, Mme Sophie COLAS avec le pouvoir de Mme Carole BRETON, Mme Odile DERONZIER avec le pouvoir de Mme Chantal FIGUET (14)
Votes d'abstention :	/ (0)
Votes contre :	/ (0)

Délibération approuvée à l'unanimité par vote à main levée.

Questions diverses / Informations

Les travaux du futur EHPAD de Frangy ont débutés. L'entreprise DUCLOS va réaliser prochainement les places de parking. Le maçon commencera à la mi-février 2024.

Le planning des travaux a été modifié : la fin des travaux est prévue pour décembre 2025.

L'emménagement se fera en début d'année 2026. Certains mobiliers de l'ancien EHPAD seront récupérés.

Concernant l'EHPAD du Val des Usses actuel, on peut constater qu'il y a de moins en moins de résidents. Les listes d'attente sont courtes. Ce phénomène ne se voit pas qu'à Frangy. A noter, qu'en 2023, 35 décès ont été déplorés.

L'effectif des aides-soignants s'est stabilisé, à la plus grande satisfaction de tout le monde.

André-Gilles CHATAGNAT participe au CODIR de l'EHPAD, tous les mardis. Il a pu constater une très bonne entente entre le personnel.

Pour rappel, la nouvelle Directrice s'appelle Rym NETTOUR.

Marie-Antoinette SIMON demande si l'EHPAD avait retrouvé un médecin coordinateur.

➤ André-Gilles CHATAGNAT lui répond que non malheureusement.

Levée de séance et signatures

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant formulée, le Vice-président lève la séance à 19h15.

Le secrétaire de séance,



Le Vice-président,
André-Gilles CHATAGNAT



